



Permis invalidé code a repasser

Par **kikititi**, le **08/01/2014 à 20:02**

Bonjour!

J'ai eu une invalidation de mon permis en juin 2013..

J'ai donc fait toutes les démarches pour pouvoir repasser mon code en décembre,c'est a dire visite médicale,analyse de sang,et test psychotechnique.

Le probleme est que depuis le 20 septembre,date a laquelle j'ai fais les test psychotechnique,mon dossier n'arrive pas a la prefecture et du coup je ne peux pas m'inscrire pour repasser mon code.

Comment faire bougé les choses quand la préfecture et l'organisme qui m'a fait passer les test se renvoie la faute.??

Merci de me répondre!!

Cordialement.

Par **maitreantoineregley**, le **08/01/2014 à 22:23**

Bonjour,

Il existe des procédures afin de récupérer votre permis sans même devoir en repasser un.

Votre permis a été invalidé pour solde de points nul?

Vous avez reçu la 48 SI?

Vous avez toujours payé vos amendes?

Vous avez perdu des points suite à des jugements?

Beaucoup de gens vont vous dire que vous n'êtes plus dans le délai pour saisir le Tribunal Administratif. C'est vrai. Cependant, il existe une procédure annexe qui vous permettrait, sous certaines conditions, de récupérer le permis.

Avez vous un Relevé d'information intégral? Sinon, courez à la Pref ou sous Pref et demandez en un. C'est la bible pour les avocats en droit routier. Sa lecture me permettra de vous dire si votre permis est récupérable.

Par **martin14**, le **09/01/2014 à 06:21**

Bjr,

Et depuis le 20 septembre, vous avez fait quoi pour faire bouger les choses ?